

vzw - AIB-VINCOTTE Belgium - asbl

O Antwerpen-Limburg

éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

O Brabant

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde

Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

tél: 03 221 86 11

tél: 02 674 57 11

Safety, quality and environmental services

O Oost & West -Vlaanderen

Wallonie



Rapport nº : 30480665/667

F 148041

Rési code :

BE				
L	AC			
040-INSP				

ICOTTE

tél: 09 244 77 11

tél: 081 432 611

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORM	IITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROI E D'UNE INSTAULATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Procès v	/ERBAL D'EXAMEN DE CO	ONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONT	ROLE D'UNE I	NSTALLATION	ÉLECTRIQUE BASSE TENSION		
Responsable	des travaux :	Installation : Propriétaire / gestionnaire :					
Nom, Prénor	n:	Nom, Prénom :	Idem				
		Adresse:		0.0			
	entité :	CP + Commune : 2.30	M. m. Mar. T.	more			
	vamen : Règlement Général	Tél.: / / sur les Installations Electriques (RGIE)			.1		
		odification O extension	⋄ Art 86		⊘ Unité d'habitation		
O Art 270	•	nporaire	O Art 87	Art 271615	Unité de travail domestique		
Art 271	O périodique 🔗 coi	ntrôle O		O Art	③ Parties communes		
O Art 276 : r	O Art 276 : renforcement O Art 276bis : vente d'une unité d'habitation O Art O Art Unité de travail						
Données générales de l'installation électrique :							
	EAN			N non communic	qué O Compt. kWh non placé		
Données distributeur	Compt. kWh n° :4543 56	81-99 Index jour : 0.33.134,8. nuit :		O Compt. kV	Vh exclusif nuit :		
distributeur		tion branchement (A): O20 \$25 O32 O40 O50 O63 O80 O100 \$ n°:					
	Conçue pour U _N : Q 230				e de prise de terre :		
Données		(A): O20 O25 O32 Q40 O50 O63					
installation		ı principal : X mm² - Type			existante		
	Dispositif diff. gén. : .40		_		de circuits terminaux 12.		
Description							
installation Voir							
annexe(s)							
,	sts - contrôle visuel - scelle						
Contacts of		Montage O Appareils O Matérie					
		e terre : \$Ω volument général :	//	Continuité de			
		plombé on a été plombé on a pas é ication des codes éventuels : voir au ve		ne peut pas être	e plombé		
		cation des codes éventuels . Voir au ve	2150)				
Infraction NotWell							
installati	on			THE CONTRACT OF THE CONTRACT O			
×							
∂ Néar	it						
Infraction	ns		VIVIII TO THE TOTAL CONTROL OF THE TOTAL CONTROL OF THE CONTROL OF		THE TERMINANA AND AND AND AND AND AND AND AND AND		
Installation							
existant	•						
Néar	nt .		***************************************				
					Visa GRD ou mandataire :		
Remarqu	es		annen de la company de la comp		The Grap of Management		
√ Néan	makererekken kana kerenturun kenturun kenturun kenturun perindungan dari	***************************************		00-ынданынынынынавала ванын			
AG Hour							
Conclusion(s):		L'installa		doit être recontrôlée avant		
O La nouvelle	1	n'est pas conforme au RGIE.		Marie Control of the	08/209-1(*)		
L'installation		n'est pas conforme au RGIE.	O p		anisme de contrôle.		
Agent visiteur: FGRoS L. Agent n°: 3561 Date 01/08/2016 Pour le Directeur Général: Signature							
	Schéma(s) de position :	3 Schéma(s) unifilaire(s) : 3	0		.0		
Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.							
Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement à la présence d'électricité. Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.							
O Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique. (1) LOÎC LEGROS							
O Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces							

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle douvent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite

Rue des brille N°30 Jemeyr sur sombre 8 HO 3×£ × (5) HALL 99 Lofc LEGROS Agent 3961 Solon VINÇOTTE XA Rey de chaussée. Blueau × 86 HAIL 30 b-TAS 12- tax A does Cuisine. x x cd. The FARRES TO COUNTING 12 E 2018 7 F2 4

Selle de Boin 141312 Lg Lofo LEGROS Agent 3961 128 14 Shamble 9

Eloge.





